

■ **Du 08/03 au 21/03** Chapelle Tempière, les vendredis 12 et 19, samedis 13 et 20, dimanches 14 et 21, de 15h à 18h, Inauguration le vendredi 12 mars à 18h
 PRINTEMPS DES POETES 2010, « Couleur Femme » avec « Poésies brassoises », présentation des poèmes de Marie-France Beollette-Deurieu et de Paule Cordier & de « L'Atelier de Poésie », un groupe d'amateur de poésie vous présentera ses réalisations.
 Organisé par la mairie, rens. : 04 94 37 23 40

■ **Dimanche 21/03** Salle des fêtes, 18h
 RECITAL DE PIANO, Yves DUPUIS-PIZZO du classique au jazz en passant par la variété Française, 12 €/pers. (Gratuit - 15 ans)
 Organisé par Provence États Unis, rens. : 06 18 80 75 73

■ **Vendredi 26/03** Salle du conseil municipal, 18h
 RENCONTRES AUTOUR DE LA PROVENCE, conférence exposition sur le thème "la bauxite en centre Var" avec pot de l'amitié. 2 €/pers.
 Organisées par le FEP, rens. : 04 94 69 97 15

■ **Samedi 27/03** Salle des fêtes,
 SOIREE JUDOKAS, démonstration des judokas, apéro, et soirée dansante. 15 €/pers.
 Organisée par l'EBL, rens. : 06 14 65 22 73

■ **Dimanche 28/03** Parking de la mairie, 9h
 JOURNEES DES CHEMINS, pour la 3^e année consécutive, mobilisation des Brassoises pour nettoyer les chemins du village.
 Organisée par la mairie, rens. : 04 94 37 23 40

■ **Dimanche 02/05** Dans le village,
 FETE DU PRINTEMPS, vide grenier et brocante, foire aux plants, produits du terroir, artisanat,
 Organisée par le Syndicat d'initiatives, rens. : 06 62 62 26 10

■ **Dimanche 02/05** Salle des fêtes, 9h30 à 18h
 L'ENFANCE DE L'ART, exposition de dessins, peintures, sculptures, costumes des écoles et ateliers de Bras
 Organisée par le FEP, rens. : 04 94 69 96 83

■ **Mardi 18/05** Place des Allées, départ 8h
 SORTIE ANNUELLE DU FEP, découverte d'une manade camarguaise et visite guidée de la ville d'Arles
 Organisée par le FEP, rens. : 04 94 69 97 15

■ **Dimanche 06/06** Le Tombereau, 8h30
 FÊTE DE LA PÊCHE, pratique de la pêche sans permis avec un pass à 1 euro avec lâcher de 100 kg de truites, pœlla à 12h30
 Organisée par l'APPMA, réservation : dans les 2 bars de Bras

■ **Dimanche 13/06** Place des Allées, toute la journée
 FETE DE LA CHEVRE, produits du terroir, défilé des animaux, dégustation de produits laitiers. Présence du Lycée Professionnel agricole de St Maximin.
 Organisée par le FEP, rens. : 04 98 05 07 25

AGENDA MAIRIE

Conseils municipaux
 ■ Jeudi 25/03 à 20h30
 ■ Jeudi 27/05 à 20h30
 ■ Jeudi 29/04 à 20h30
 ■ Jeudi 24/06 à 20h30

PERMANENCE DES ÉLUS

Vous pouvez nous rencontrer sur rendez-vous, nous contacter par téléphone au : 04 94 37 23 40 nous écrire directement par Email aux adresses suivantes :

■ **Urbanisme et Travaux** : Jacques TORNATO, jtornato@mairie-bras.fr, Marius CAMINITA, mcaminita@mairie-bras.fr

■ **Petite Enfance** : Sylvie BERNARD, sbernard@mairie-bras.fr

■ **Affaires Scolaires** : Frédéric GUARCH-FERRER, fguarchferrer@mairie-bras.fr, Virginie BIGOU, vbigo@mairie-bras.fr, Magalie CARMIGNANI MOTTE, mcarmignani@mairie-bras.fr

■ **Jeunesse et Sports** : Franck PERO, fpero@mairie-bras.fr, Stéphane CROUZIL, scrouzil@mairie-bras.fr, Philippe PAIN, ppain@mairie-bras.fr, Yan DEFONTAINE, ydefontaine@mairie-bras.fr

■ **Action Sociale** : Dominique DE PUYDT, ddepuyd@mairie-bras.fr, Doris ESCHBACH, deschbach@mairie-bras.fr, Sylvie BERNARD, sbernard@mairie-bras.fr

■ **Economie & Emploi - Communication** : Jean-Louis ALAUX, jlaux@mairie-bras.fr, Paul EZ ZAHER, pezzaher@mairie-bras.fr, Frédéric GUARCH-FERRER, fguarchferrer@mairie-bras.fr

■ **Culture, Fêtes & Cérémonies** : Frédéric GUARCH-FERRER, fguarchferrer@mairie-bras.fr

■ **Environnement** : Philippe PAIN, ppain@mairie-bras.fr, Guillaume LAURENT, glaurent@mairie-bras.fr

■ **Finances** : Franck PERO, fpero@mairie-bras.fr



NUMÉROS SERVICES MUNICIPAUX

■ **MAIRIE** 04 94 37 23 40

Lundi au vendredi de 8h à 12h
 Mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 18h, samedi de 9h à 12h

■ **POLICE** 04 94 69 98 26

■ **CCAS** 04 94 37 23 40

Lundi de 9h30 à 11h30 Poste 37

■ **POSTE** 04 94 69 94 15

Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 (sauf jours fériés)

■ **DECHETTERIE** 04 98 05 20 10

Ouverte tous les jours sauf mardi, dimanche et jours fériés.
 Horaires d'hiver (nov à fév): 8h00-12h00 et 13h30-17h30
 Horaires d'été (mars à oct): 7h45-12h00 et 13h30-18h00
Enlèvement des encombrants :
 dernier jeudi du mois sur RDV en mairie.

■ **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE** 04 94 37 23 47

Lundi, vendredi : 16h30 à 18h00
 Mercredi : 8h00 à 11h30 et samedi : 9h00 à 12h30 (sauf jours fériés)

■ **SYNDICAT D'INITIATIVES** 06 62 62 26 10

Documentation en mairie (voir horaire mairie ci-dessus).

■ **ECOLE** 04 98 05 12 99

maternelle et primaire
 (inscription en mairie)

■ **GARDERIE** 04 94 72 55 86

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
 7h30 à 8h40 et 16h30 à 18h30

■ **CRECHE** 06 21 14 38 89

Lundi, mardi, mercredi
 8h00 à 17h00 (enfants de 3 mois à 6 ans)

■ **CENTRE AERE** 04 94 72 55 86

Mercredi et vacances de 8h30 à 17h30
 Vacances 8h à 18h (sauf vacances de Noël)
 Renseignements et inscriptions en mairie

NUMÉROS D'URGENCE

■ **SAMU** 15

■ **POMPIERS** 18

■ **GENDARMERIE** 04 94 78 00 12

LE POÈME DU MOIS

ATELIER ECRITURE
 pour les plus grands !
 Samedis 13 et 20 mars de 14h à 15h

12^e Printemps des Poètes
 6 - 21 MARS 2010
Couleur femme

INAUGURATION
 vendredi 12 mars à 18h
 Chapelle des Templiers

Poésies brassoises
 Marie-France BEOLLETTE-DEURIEU
 Paule CORDIER

&
 L'Atelier de Poésie
 Un groupe d'amateur de poésie
 vous présentera ses réalisations.

Chapelle Tempière, vendredi, samedi dimanche de 15h à 18h
 Organisé par Provence États Unis, rens. : 06 18 80 75 73

Reportage Une idée « sage » Débardage en douceur



Nous sommes dans une des régions forestières les plus importantes de France et l'entretien de nos espaces boisés est un enjeu majeur aussi bien au niveau économique que pour le maintien et la protection de notre environnement.

C'est dans ce double objectif que Monsieur Claude FUSSELER, propriétaire du domaine du Peyrourier a fait réaliser en 2009 par des ingénieurs forestiers une étude afin d'optimiser la gestion de son patrimoine forestier. Il s'agit de permettre une meilleure régénération de la forêt et une exploitation de certains arbres pour l'ébénisterie. Le choix d'un débardage à l'aide de chevaux a été privilégié plutôt que les méthodes classi-

ques faisant intervenir des véhicules lourds avec comme conséquences les nombreuses cicatrices qu'ils peuvent laisser. Le débardage « doux » à l'aide de chevaux permet également une plus grande précision dans les coupes : on aura dans cet exemple fait attention à conserver les érables, corniers et autres alisiers.

L'autre objectif économique de cet entretien régulier est de lancer la commercialisation de bois de chauffage pour les habitants de notre territoire, un très bon exemple de filière courte qu'il serait très intéressant de voir se généraliser sur l'ensemble de notre région.

Pour information, ce travail a été réalisé

par les chevaux de la société « Alternative Débardage » créée par M. DALOZ en 1995, l'une des 30 sociétés françaises à proposer ce type de service à l'aide de magnifiques chevaux que vous pourrez admirer en plein travail dans la galerie de photos exposée à la mairie ! ■



Information Forages et puits Un objectif environnemental

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit impérativement déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Pourquoi déclarer ?

Le recensement des puits et forages domestiques répond à un objectif environnemental, permettant au service d'alimentation en eau potable de s'assurer que ces ouvrages ne risquent pas de contaminer la ressource en eau. Il répond aussi à deux enjeux sanitaires :

- Permettre au service d'alimentation en eau potable de vérifier que l'eau des forages domestiques ne risque pas de contaminer le réseau public de distribution d'eau potable ;
- Permettre aux personnes utilisant ces puits et forages de s'assurer que cette eau ne présente pas de risque pour sa santé. En effet, si l'eau est utilisée pour la consommation humaine, le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur, s'il est différent, doit faire réaliser une analyse de l'eau par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la Santé.

Comment déclarer ?
 La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire en ligne. Il faudra reprendre :
 - les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement,
 - les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.
 Ce formulaire devra être déposé à la mai-

rie de la commune concernée.

Pour les forages existants ?

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 devaient être déclarés avant le 31 décembre 2009. Pour les nouveaux forages ? Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1er janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux (formulaires disponibles en mairie). ■



Travaux Bonnaud and Co Changements et perspectives



Préaux : à la demande de nombreux parents et enfants, nous avons installé dans le périmètre de l'école deux infrastructures pour protéger du soleil et de la pluie. Les formes de voiles tendues ont été privilégiées à des dessins plus classiques au regard de l'architecture existante de l'école. Leur hauteur élevée permet un meilleur passage de l'air ce qui sera appréciable lorsque les températures estivales seront de retour. La première installée dans la cour de l'école remplit la fonction de préau ; La deuxième située à l'entrée de l'école a comme principale fonction l'abri des enfants et des mamans, que ce soit en attendant le bus ou la sortie des classes, mais elle pourrait également servir de préau

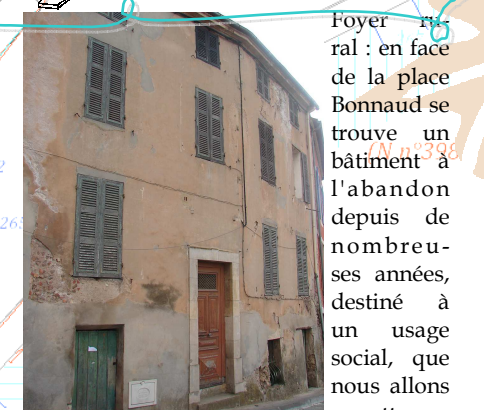


pour la garderie. Nous étudions actuellement les différentes options et nous allons profiter de ces travaux pour améliorer la clôture de l'entrée de l'école ainsi que ses abords.

Place Bonnaud : le premier chantier de rénovation du centre du village représente à lui seul un parfait exemple des réponses que l'on peut apporter aux demandes des Brassoises pour l'amélioration bien légitime du cadre de vie et de l'activité commerciale : sécurisation du cheminement piéton, mise en valeur du patrimoine, disparition des poubelles, création d'espaces verts, rationalisation des stationnements. Ce chantier va commencer par la destruction d'un bâtiment insalubre et disgracieux, puis par l'élargissement de la chaussée pour y intégrer des places de parkings réglementaires pour un meilleur stationnement. La place Bonnaud sera composée de plusieurs niveaux avec pour chacun d'eux des bancs, des espaces réservés pour des plantations végétales et des arbres pour la partie inférieure.

Ce traitement des espaces et de la voirie se prolongera naturellement vers le bas du Village avec les travaux de la rue Octave Gérard qui prolongera le cheminement piéton sécurisé jusqu'au Cauron sans oublier la création de nouveaux parkings.

Parking : pour terminer sur les parkings, nous nettoyons et préparons actuellement le terrain de la rue Gambetta pour la créa-



état dans les prochains mois. Nous avons déjà validé la réfection de la toiture et de la façade, et nous étudions actuellement les modalités de réhabilitation de l'espace intérieur pour la création de logements.

Défilibrateurs : Les 2 défilibrateurs sont installés et opérationnels, l'un se trouve au centre du village devant le local de la police, l'autre à l'entrée de la salle des fêtes. ■



Des pétales pour nos yeux...

Bras... un village fleuri ?



BRAS : Certains y habitent, d'autres traversent le village, les touristes le visitent. Nous aimons ce village où nous avons choisi de vivre ou qui nous a choisis ! Pourquoi ne pas le FLEURIR ? C'est un défi à relever, un pari à tenir que

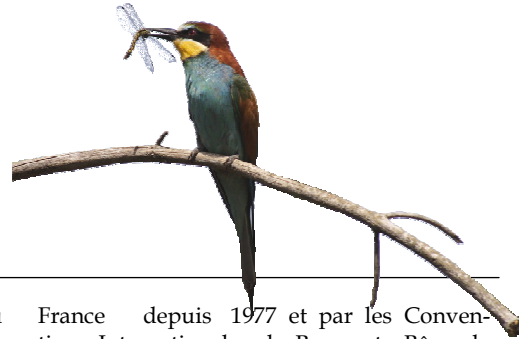


nous proposent le Syndicat d'Initiative et le Conseil des Sages. La Municipalité a donné l'exemple l'année dernière en effectuant des plantations. Elle poursuivra son effort cette année à l'intérieur du village, devant l'école, au croisement des Trois Pins, à la croix.... Alors, pourquoi ne pas nous y mettre nous aussi ? C'est notre village et nous pouvons le rendre plus riant, plus accueillant et passer de la grisaille hivernale aux couleurs chatoyantes de l'été. Les murs nus et dépouillés de nos maisons peuvent devenir

des façades colorées et vivantes. Cela ne dépend que de nous. Pour définir ensemble les détails de notre projet, une réunion publique se tiendra à la Salle des Fêtes, le samedi 17 avril 2010, à 17h. Une aide sera proposée à tous ceux qui s'engagent à fleurir le village. La réunion sera suivie du Pot de l'Amitié. Au cours de l'été une réunion conviviale sera organisée avec tous les participants. Venez nombreux le 17 avril, échangeons nos idées, avant de prendre nos plantoirs en mains et de faire de Bras un village fleuri. ■

Guêpier d'Europe

Le «chasseur d'Afrique»



Nous avons la chance d'accueillir chaque année sur le territoire de notre commune un oiseau migrateur exceptionnel : le Guêpier d'Europe (Merops apiaster). - Exceptionnel, car c'est l'oiseau le plus coloré d'Europe. - Exceptionnel, pour nous, car il niche à Bras d'avril à août avant de s'envoler vers l'Afrique. - Exceptionnel enfin, car le Guêpier est en déclin en Europe.

C'est un privilège pour nous, car on estime que 40 couples nichent à Bras, 400 dans le Var, 4 000 en PACA et 8 000 en France.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux assure le suivi de la reproduction, mais nous, Brassois, sommes tous responsables de notre colonie de guêpiers, car la mortalité (50% des petits) de cette espèce protégée est le fait des prédateurs, mais aussi des braconnages, moto-cross, quads et autres visiteurs désirant « fouiller » les nids, ou photographes amateurs.

Grégaire et grand comme un merle, le guêpier niche en colonie, c'est à dire en bande. A Bras, la colonie est bien installée, chaque année au même endroit, comportant une quarantaine de nids. Son habitat est situé

dans d'anciennes gravières, sablières ou carrières. Le nid est situé au fond d'un tunnel qu'il creuse horizontalement sur le flanc d'un tertre, d'une butte sableuse en général, mais toujours dans un sol meuble. Chaque nid abritera un couple produisant 4 ou 5 oeufs. Mais la mortalité des nouveaux oeufs et des nouveaux nés est importante, environ 50%, permettant à peine un renouvellement de la population.

Nombre d'entre nous aiment à les regarder voler, souvent en groupe, toujours bruyants, chassant en vol les insectes (libellules, hannetons etc ...et bien sûr, les guêpes). Ou bien à les observer à la jumelle, lorsque, perché sur un saule un papillon dans le bec, le Guêpier attend que la voie soit libre pour aller nourrir ses petits au nid.

Dés que les petits survivants peuvent voler et donc chasser, les Guêpiers quittent leur nid et s'envolent en groupe vers l'Afrique sub-saharienne, jusqu'en Afrique du Sud. Il n'est pas rare non plus de voir certains « adolescents » qui n'ont pas de partenaire pour se reproduire, aider un couple à élever (c'est à dire surtout chasser pour nourrir) les petits.

Heureusement le Guêpier est protégé en

France depuis 1977 et par les Conventions Internationales de Berne et Bône de 1979 (Annexe II) *.

A Bras enfin, la Délégation Régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (la LPO-PACA) assure depuis plusieurs années le suivi de la reproduction et en coopération avec les gardes de l'ONCFS, sécurisent le site pour éviter les dérangements.

* En France, le Décret du 27 novembre 1977 précisé par les Arrêtés du 17 avril 1981 modifié par Arrêté le 16 juin 1999 fait force de loi :

« Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, dans les conditions déterminées par le « décret du 25 novembre 1977 susvisé, la destruction ou l'enlèvement des oeufs et des nids, la mutilation, la « capture ou l'enlèvement, la naturalisation des oiseaux d'espèces non domestiques suivantes ou, qu'ils soient « vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat » Les contrevenants sont passibles d'amendes élevées et de peines de prison. ■

Jean-François Vidal, administrateur LPO-PACA <http://paca.lpo.fr/>

Se distraire l'hiver

Des fêtes nous réchauffent...



Cette année la saison fut riche en diversités climatiques, avec la visite de plusieurs tapis de neige. L'année s'est terminée et a débuté avec des animations et des distractions en tout genre.

Téléthon : bonne mobilisation cette année encore, avec la somme de 5300 euros. Remerciements à tous les acteurs de cette belle aventure (voir article journal n°6).

Le 13 décembre 2009, le Syndicat d'Initiative et l'association « Retenez Bien » s'associaient pour conjuguer Marché de Noël et Brocante de Jouets. Si la pluie a obligé les artisans à se réfugier dans la salle des fêtes, la journée n'en fut pas moins joyeuse. Vin chaud et marrons ont réchauffé les visiteurs. La troupe de Genus Artis est venue chanter les petits et les grands au cours de l'après-midi et que dire de la calèche qui a promené les enfants tout au long de la journée et du Père Noël qui a apporté le goûter à 16 heures ? Et si nous recommandons pour Noël 2010 ?

Provence Etats-Unis qui a désormais l'habi-

tude de divertir nous a cette fois ci « enchanté » avec plusieurs spectacles. Le premier de cette saison avec les chants arméniens du groupe Crescendo et la possibilité de goûter de délicieuses gourmandises arméniennes, ensuite le concert de mandolines nous à quant à lui proposé des airs d'Italie. Pour terminer, le trio Alert'O jazz a proposé un tour d'horizon du jazz manouche, puis de la valse musette... A suivre pour 2010, chants et contes de Provence, concert country Rock'n roll, concert de virtuoses de la guitare, etc...

Le réveillon de la Saint Sylvestre de « Bras en Fête » est venu accompagner la fin 2009 et a accueilli 2010. Navarin de Saint Jacques et gambas à l'américaine ont régalé les participants de cette soirée.

Plusieurs associations ont pu proposer comme chaque année leur loto, leur repas de fin d'année ou leur assemblée générale, l'occasion de se retrouver et de faire le point pour commencer une nouvelle année.

L'équipe municipale a respecté les traditions lors de la cérémonie des vœux du samedi 9 janvier. De nombreux Brassois s'étaient réunis pour l'occasion dans la salle commu-

nale et partager ce moment de convivialité. A l'issue de la présentation du bilan passé et des projets futurs, l'association Bras Solidarité a remis un deuxième défibrillateur à la disposition des Brassois et une démonstration a été proposée par un instructeur de la sécurité civile. Il a été installé devant l'entrée de la salle des fêtes.

La fête de la chandeleur 2010 a eu un grand succès, 65 couverts l'an dernier à 84 cette année ! Un traiteur a réjoui les papilles des convives autour d'un excellent repas. Pendant ce temps, des élus et des bénévoles, enfants, jeunes et adultes ont distribué 25 « paniers » auprès des personnes qui ne pouvaient se déplacer. Nous les remercions tous très chaleureusement pour leur participation généreuse qui se sont terminées autour de bonnes crêpes. Nous nous excusons cependant pour les personnes oubliées lors du lancement des invitations et nous leur demandons de bien vouloir se faire connaître pour notre prochain rendez-vous. L'animation musicale du jour a été accueillie à Bras ouverts, tout particulièrement pour les danseurs de musette. ■



« Boite aux lettres »

« Les permanences du CCAS de Bras répondent à un réel besoin. Nous constatons une augmentation des demandes d'aide. Celles-ci rejoignent les besoins de toutes les familles comme des personnes isolées de plus en plus nombreuses. Pour optimiser nos échanges et répondre à vos besoins, nous mettrons prochainement à votre disposition une boîte aux lettres « CCAS » à l'emplacement du local du CCAS situé à gauche de la poste. Celle-ci est destinée à recevoir vos questions, vos suggestions sous forme anonyme ou vos demandes d'aide personnalisées. Ainsi, nous pourrions répondre plus rapidement à vos attentes. »

« Le rôle du CCAS »

Une mission de solidarité :

La politique sociale des Mairies est conduite par un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le Conseil d'Administration du CCAS, placé sous la responsabilité du Maire qui en assure la Présidence, est composé à nombre égal de Conseillers Municipaux et, sur proposition du Maire, de personnes de la Commune non élues. Les recettes de fonctionnement du CCAS proviennent essentiellement des subventions versées par la Commune, des dons et des legs.

Aujourd'hui, ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte cependant beaucoup plus large d'interventions de développement social local. Ils coordonnent toutes les actions sociales menées sur la Commune en partenariat avec les organismes sociaux ; il a pour vocation d'accompagner dans ses démarches toute personne de la Commune, du premier au troisième âge, en lui offrant un large éventail d'aides.

Il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale,

Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, etc.,

Il peut être délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil général.

Il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé,

A l'occasion de toute demande d'aide sociale ou médicalisée déposée par une personne résidant dans la Commune, l'Assistante sociale de secteur et le CCAS travaillent en collaboration en vue d'établir ou de compléter le dossier d'admission à l'aide sociale ou à l'aide médicale. Les informations nominatives concernant les personnes ayant accès à l'aide sociale sont confidentielles.

Le CCAS de la Commune peut accorder des aides aux familles ou personnes en difficultés passagères. Toutes ces aides complémentaires sont soumises à enquête et attribuées en fonction de la situation particulière du demandeur, de ses revenus et de plafonds définis par le CCAS



Mme le Maire

« Un Avenir pour votre Quotidien »

En 2010, la vague de la réforme territoriale des collectivités, la suppression de la taxe professionnelle et la crise économique qui touche le pays fragilisent l'équilibre social et structurel de notre commune. Liés directement au territoire de la Provence Verte et à la communauté de commune Provence d'Argens en Verdon, nous nous battons chaque jour auprès de ces instances pour faire entendre vos droits et vos besoins. Les relations sont souvent conflictuelles car nous nous heurtons sur des méthodes ancestrales qui consistent à faire passer l'intérêt individuel devant l'intérêt général. Les Brassois, par leur vote en mars 2008, ont réclamé un changement radical pour notre village. Il n'y a hélas pas que sur notre village que les choses doivent changer...

Notre volonté et notre motivation seront au coeur des décisions que nous aurons à prendre au cours de cette année (PLU, développement économique, action sociale, aménagement du territoire, équipements, ...).

Nous avons besoin de l'implication de TOUS car ce n'est qu'ensemble que nous pourrions prendre les bonnes décisions. N'oublions pas également que nos choix et nos gestes de tous les jours affirment notre citoyenneté et ouvrent les portes de notre avenir. »

Angélique FROMION

BREVES

Qu'on se le dise !

■ **Appel à candidature :** Nous avons besoin de vous pour le renouvellement de la commission jeunesse et sport : inscrivez-vous en mairie avant le vendredi 2 avril.

■ **Odelvar :** Ouverture des inscriptions pour les séjours de vacances de vos enfants pour l'été 2010, sur internet ou en mairie <http://www.odelvar.fr/> (participation de la mairie et de la CAF au financement des séjours selon quotient familial)

■ **Mise à jour du cadastre :** Mise à jour du cadastre : les services de l'état procèdent actuellement à la mise à jour du cadastre de l'ensemble de la commune. Des bornes blanches ont été installées et serviront de repères lors du survol aérien programmé prochainement.

■ **Redevance audiovisuelle :** Dans les semaines à venir des agents commissionnés et assermentés de la trésorerie générale, chargés du contrôle de la redevance audiovisuelle, procéderont à une opération de contrôle portant sur la détention d'appareils récepteurs de télévision.

■ **Don du sang :** Isabelle Aspetatit, présidente du don du sang affirme que malgré les congés scolaires, non propice à ce type d'opération, la récolte du 18 février a été plutôt bénéfique : 39 poches, 46 personnes se sont présentées et l'on a accueilli 6 nouveaux donneurs. Merci à tous et RDV dans 3 mois !

■ **Sécurité des piscines :** Au regard des derniers accidents encore trop nombreux, nous vous rappelons qu'avant la saison estivale, vous devez sécuriser votre piscine. Il est obligatoire pour les piscines enterrées et semi enterrées d'être équipées d'un dispositif agréé. Dans tous les cas, ne pas laisser les enfants sans surveillance et restez vigilants.

■ **BAFA :** La mairie prévoit de reconduire l'opération menée en 2009, une inscription provisoire a commencé en mairie, elle permettra dans un premier temps, d'évaluer la demande et dans un deuxième temps, d'organiser la formation en fonction du nombre de personnes.

■ **Nouveaux arrivants :** La mairie accueille chaque année les nouveaux arrivants, si vous êtes arrivés à Bras en 2009 ou en 2010, venez vous faire connaître en mairie. A l'occasion du forum des associations qui se tiendra au mois de septembre nous vous présenterons le village et ses acteurs !

NAISSANCES

■ AUDIBRAND Clara, née le 7 décembre 2009 à Aubagne, de AUDIBRAND David et de HAYEZ Erika. ■ DULIGNER Emma, née le 12 décembre 2009 à Brignoles de DULIGNER Cyril et de PERRAD Isabelle. ■ TARDRES-FENESTRAZ Anthony, né le 20 décembre 2009 à Marseille, de TARDRES Philippe et de FENESTRAZ Carine. ■ JAHN Bastien, né le 22 décembre 2009 à Vitrolles, de JAHN Nicolas et de BRIATA Charlotte.

DÉCÈS

■ MARTEAU Brandon, le 9 décembre 2009
 ■ BOBADILLA Francisco, le 18 décembre 2009
 ■ CASTILLON Henriette, le 16 janvier 2010
 ■ TRIC Jean-Pierre, le 7 février 2010
 ■ CARRARA Joseph, le 13 février 2010

« Le Journal de Bras », journal municipal trimestriel n° 7, édité par le village de Bras.
 Directeur de la publication : Jean-Louis Aiaux
 Rédactrice en chef : Angélique Fromion
 Publication, mise en page : Véronique Gorain